

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt novembre, à 20h 00, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du douze novembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints  
Mmes GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absente : Mme DUGOIS Claudine,

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Raymonde

Suite aux attentats du vendredi 13 novembre 2015 à Paris, le maire demande une minute de silence en hommages aux victimes et en soutien aux familles.

Présentation ONF par MM PASCAL et CORNE du projet de gestion sur 20 ans de la forêt :

Avant le début du Conseil, l'ONF présente le nouveau plan d'aménagement de la forêt établi pour les 20 prochaines années. La surface retenue est de 109,00 ha. Les représentants de l'ONF répondent aux différentes questions. Au terme de la présentation, le projet est remis à la commune. Ce document sera approuvé lors du prochain conseil; il est d'ores et déjà consultable en mairie.

MM. GILLE Thierry, GUILLAUMOT Daniel, GUILLOT Bernard, membres de la commission bois ont participé à cette présentation.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 – Communauté de Communes : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (fusion des Communautés de Communes)
- 2 – Château : tarifs 2016 et contrat de locations
- 4 – Tarifs 2016 Taxe de séjour
- 5 – Tarifs 2016 des ordures ménagères
- 6 – Tarif 2016 affouages
- 7 – Demandes de subventions
- 8 – Fêtes de fin d'année
- 9 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **1 – Communauté de Communes : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (fusion des Communautés de Communes)**

Suite au courrier de M. Le Préfet du Jura, en date du 12 octobre 2015, le conseil doit se prononcer avant le 12 décembre 2015 sur l'ensemble du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) qui englobe toutes les modifications des intercommunalités.

S'agissant de notre secteur, ce projet propose la fusion de la Communauté de Communes d'Arbois avec celle de Poligny, de Salins, de Champagnole, de Nozeroy ainsi que 9 communes des Coteaux de la Haute Seille sachant que notre intercommunalité est trop petite (en nombre d'habitants) pour rester seule aux yeux de la loi NOTRe. Ce regroupement comporterait alors 141 communes pour 46 003 habitants, ce qui en ferait la seconde intercommunalité du Jura en termes d'habitants.

Outre que cet ensemble ne semble pas cohérent au niveau des bassins de vie, que la gouvernance n'est pas lisible, le conseil après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre ce projet et propose une fusion de la communauté de communes d'Arbois avec celle de Poligny tout en engageant une réflexion avec celle de Salins et avec celle des coteaux de Haute Seille. Le rapprochement des communautés de communes d'Arbois, Poligny et Salins qui constituaient le Pays du Revermont (appelé PETR maintenant) semble faire sens souligne, le conseil.

### **2 – Château : tarifs 2016 et contrat de locations**

La commission Château d'Artois – locations a travaillé sur un nouveau contrat de location du Château.

Le conseil approuve à l'unanimité ce nouveau contrat ainsi que les tarifs ci-dessous proposés :

	Week-end simple (samedi ou dimanche)		Week-end (Vendredi, Samedi & Dimanche) avec l'office	En semaine Séminaire, conférence, réunion	
	8 h à 18h sans l'office	8 h à 8 h le lendemain avec l'office		Sans l'office	Avec l'office
Personnes extérieures	150	300	800	120	200
Habitants du village & Associations	80	160	300	50	80

Nota : en cas de location du vidéoprojecteur + 50 € (caution de 2 500 €)

De la publicité a été réalisée sur le site du village : lachatelaine.com ainsi que sur le site : mariage.net (site gratuit).

Travaux : Globalement, les travaux sont décalés d'environ une semaine par rapport au prévisionnel. Les menuiseries extérieures ont été posées et le bâtiment est dorénavant hors d'eau – hors d'air.

Isolation de la salle du Château d'Artois et des logements du Presbytère : L'entreprise Languedoc Isolation basée à Foucherans est intervenue le 19 novembre ; les travaux sont conformes aux attentes.

### **3 – Charges de M. SAULDUBOIS Julien**

Les charges de M. SAULDUBOIS sont légèrement supérieures aux prévisions. Il doit à la commune la somme de 3,48 €.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas facturer cette somme dérisoire à M. SAULDUBOIS et de laisser les charges mensuelles à 13 €.

#### **4 – Tarifs 2016 Taxe de séjour**

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de la taxe de séjour des meublés et hôtel pour l'année 2016, à savoir :

- \* 0, 35 € pour les meublés 2 étoiles,
- \* 0, 60 € pour l'hôtel et les meublés 3 étoiles,
- \* 0, 80 € pour les meublés 4 étoiles,

#### **5 – Tarifs 2016 ordures ménagères**

Après avoir entendu M. Jean-Gabriel SOUDIER, représentant de la commune au SICTOM, au sujet de la maîtrise des coûts de fonctionnement de ce syndicat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs pour 2016 qui resteront les suivants :

* Forfait famille résidence principale	83,00 €
* Forfait famille résidence secondaire	69,00 €
* Forfait par personne, résidence principale	25,00 €
* Forfait par personne, résidence secondaire	20,00 €
* Forfait gîte	100,00 €
* Forfait « Hôtel »	200,00 €
* Forfait restaurant, hors classement gros producteur	135,00 €

#### **6 – Tarifs 2016 affouages**

Le conseil fixe à l'unanimité le tarif de l'affouage pour 2016 à 34 € (inchangé).

#### **7 – Demandes de subventions**

Le conseil décide d'allouer une subvention de 20 € à l'Association AFM TELETHON.

#### **8 – Fêtes de fin d'année**

Les dates des fêtes de fin d'année sont fixées comme suit :

- La fête de Noël pour les enfants aura lieu mercredi 30 décembre 2015. L'horaire est fixé à 15h30. Le montant des cadeaux est fixé à 22 € par enfant.
- Le repas des Anciens est fixé au samedi 9 janvier 2016, à la salle de l'école. Les festivités débiteront dès 12h. La commission se réunira prochainement afin de décider du menu. Un colis sera remis aux personnes qui ne pourront pas se déplacer et qui en font la demande. Le montant est fixé à 24 € par colis.

## 9 – Questions diverses

- Commune 100% compostage :

L'opération est maintenant terminée. Les actions réalisées (tonte mulching, arrêt d'utilisation des désherbants chimiques, formations, réunion publiques, articles dans le bulletin municipal) ont permis d'obtenir une subvention de 663 € qui sera prochainement versée à la commune.

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015

Tableau de présence pour la surveillance des urnes :

8h – 10h30	MURCIER Alain	SOUDIER J Gabriel	VALLEUR Marie-Colette
10h30 – 13h	BRENIAUX Romuald	TRULLARD Yvan	LOUBOUTIN Laurent
13h – 15h30	GUILLOT Raymonde	GUYON Gabrielle	DUGOIS Claudine
15h30 – 18h	MURCIER Alain	GERRIET Pascale	TERRIER Cyril

- Eclairage public :

Un nouveau point lumineux sera installé rue du bas des Carres entre les maisons Callier et Rigaud en même temps que sera effectuée la seconde et dernière tranche de rénovation des éclairages avec la pose d'ampoules «basse consommation».

- Surpresseur d'eau :

Il est actuellement à l'arrêt, une carte électronique étant défectueuse. Il devrait être remis en service courant décembre par Veolia.

- Le prochain conseil est fixé au vendredi 11 décembre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Raymonde GUILLOT